

Le Plan de déplacement urbain du Plateau-Mont-Royal

Note : ce document a été déposé par le conseiller Michel Labrecque lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 avril 2006

LES SIX ETAPES DU PROCESSUS

- 1. Établissement des constats (avril à mai 2006)**

En s'appuyant sur de nombreux documents existants* et représentatifs des consensus établis par la population du Plateau, dresser le constat des déplacements et de la mobilité dans l'arrondissement.

* Plan de développement durable de la Ville de Montréal; Plan d'urbanisme de Montréal et Chapitre du Plateau-Mont-Royal; Plan de transport de la Ville de Montréal (en cours d'élaboration); Avis de la Direction de la santé publique sur les impacts du transport sur la santé publique; Avis du Conseil de la jeunesse de Montréal intitulé « Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes montréalais »; Rapport de la Commission de la sécurité publique et civile de l'arrondissement; Charte montréalaise des droits et des responsabilités; données statistiques diverses et multiples.
- 2. Définition des enjeux et des objectifs et**
- 3. Élaboration des moyens et des mesures (juin à octobre 2006)**

Création du Bureau du plan de déplacement urbain qui, par le biais de consultations publiques ainsi que par des ateliers d'idéation et d'animation, associera étroitement la population à la définition des objectifs visés*, des enjeux prioritaires ainsi que des mesures d'aménagement, de signalisation ou d'ordre réglementaire à mettre en œuvre.

* La priorité pour les piétons, la priorité aux transports collectifs et actifs, l'introduction dans tout l'arrondissement de mesures d'apaisement de la circulation et l'élimination de la circulation de transit dans les rues résidentielles serviront de préalables aux discussions.
- 4. Élaboration du plan de déplacement urbain (octobre 2006 à février 2007)**

Sur la base des étapes précédentes et en s'inspirant d'autres intrants* prévus en cours de processus, le Bureau du plan de déplacement urbain procédera à l'élaboration d'un projet préliminaire qui sera rendu public en février 2007.

* Colloque organisé par la Direction de la santé publique de Montréal intitulé « Forum sur le transport, l'aménagement urbain et la santé : enjeux et solutions »; Colloque organisé par Vélo Québec sur la mobilité active et la place des piétons dans la ville; publication du Plan de transport de la Ville de Montréal; Charte des piétons et un répertoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal portant sur les meilleures pratiques en matière d'apaisement de la circulation.
- 5. Mise en œuvre (mars à juin 2007)**

Adoption des mesures réglementaires identifiées et implantation des mesures physiques appropriées. Mise en œuvre d'un important plan de communication.
- 6. Rétroaction sur les mesures initiales (octobre 2007)**

Consultation publique portant sur l'évaluation des mesures et des résultats obtenus.